

## FICHE 1

# Quel état des lieux de la connectivité fixe en Outre-mer au 30 septembre 2018 ?

Chaque trimestre, l'Autorité publie les données des déploiements de fibre jusqu'à l'abonné (FttH) à l'occasion de son suivi du marché des services fixes à haut et très haut débit, abonnements et déploiements. Ces données sont également disponibles sur le site de l'Arcep : [cartefibre.arcep.fr](http://cartefibre.arcep.fr), en *open data*.

Localité	Estimation du nombre de locaux (Source insee 2014)	Lignes en fibre optique jusqu'à l'abonné		Très haut débit	
		Locaux raccordables <sup>1</sup>	Taux de mutualisation <sup>2</sup>	Au moins 30 Mbit/s	Au moins 100 Mbit/s
<b>DROM-COM</b>	<b>989 000</b>	<b>361 000</b>	<b>90 %</b>	<b>53,4 %</b>	<b>36,5 %</b>
Guadeloupe	231 000	32 000	40 %	51,6 %	12,9 %
Guyane	86 000	9 000	78 %	15,7 %	11,1 %
La Réunion	368 000	296 000	95 %	81,5 %	80,8 %
Martinique	218 000	23 000	100 %	38,3 %	10,6 %
Mayotte	60 000	0	0 %	7,0 %	0,0 %
Saint-Barthélemy	5 000	0	0 %	21,2 %	0,0 %
Saint-Martin	18 000	200	0 %	16,0 %	1,2 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	3 000	0	0 %	99,6 %	0,0 %
<b>France métropolitaine (Toute zone)</b>	<b>35 800 000</b>	<b>12 400 000</b>	<b>78 %</b>	<b>53,7 %</b>	<b>41,7 %</b>
<b>France métropolitaine Zone publique</b>	<b>16 200 000</b>	<b>1 772 000</b>	<b>27 %</b>	<b>31,5 %</b>	<b>11,2 %</b>

<sup>1</sup> Locaux raccordables : nombre de logements et de locaux à usage professionnel pour lesquels il existe une continuité optique entre le point de mutualisation et le point de branchement optique, ou entre le point de mutualisation et la prise terminale optique si le point de branchement optique est absent.

<sup>2</sup> Le taux de mutualisation correspond à la proportion de locaux éligibles sur lesquels au moins deux opérateurs commerciaux sont présents au point de mutualisation.

## L'APRÈS-IRMA À SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHÉLEMY : LA CONTRIBUTION DE L'ARCEP

Les 5 et 6 septembre 2017, l'ouragan Irma balaye les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy ; l'état de catastrophe naturelle est reconnu le 8 septembre. Les premières évaluations des dégâts portés aux infrastructures de télécommunication révèlent que sur les deux îles, deux tiers des accès du réseau cuivre d'Orange sont hors service. À Saint-Martin, c'est même la totalité des réseaux fixes aériens et des points hauts mobiles qui ont été détruits. Les rétablissements des réseaux d'urgence sont alors réalisés en priorité sur les accès ne dépendant pas du réseau aérien détruit. Orange rétablit ensuite les accès restants, parfois en utilisant des solutions provisoires, dans l'attente d'une solution pérenne.

Se pose alors la question de la reconstruction des îles et de leurs réseaux de communications électroniques (réseau fixe aérien, réseau mobile). D'abord nommé délégué interministériel à la Reconstruction des îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin le 14 septembre 2017 puis préfet de Guadeloupe en mai 2018, Philippe Gustin met en place des réunions de travail pour définir les contours d'une stratégie de réponse cohérente pour l'île de Saint-Martin ; il rassemble alors autour de lui Orange, l'Agence du numérique, l'Arcep et la Caisse des dépôts et consignations. Ces groupes de travail conviennent rapidement de la nécessité de l'enfouissement des réseaux, et du besoin d'accélérer le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) au bénéfice des Saint-Martinois, en remplacement du réseau cuivre détruit et partiellement rétabli. À Saint-Barthélemy, la collectivité s'est pour sa part engagée dans un processus d'attribution d'un marché de conception, réalisation et exploitation d'un réseau d'initiative publique très haut débit sur son territoire.

Les services de l'Arcep se sont impliqués dans les différents travaux liés à la reconstruction des réseaux. Tout d'abord, ils se sont mobilisés dans le suivi du rétablissement de la boucle locale de cuivre par Orange. En parallèle, dans l'attente des déploiements de réseaux de fibre optique, l'Arcep a autorisé<sup>1</sup> la Collectivité à Saint-Barthélemy et les sociétés



Dauphin Télécom et Orange Caraïbe à Saint-Martin, à utiliser des fréquences de la bande 3,5 GHz, afin de proposer dès l'été 2018 des solutions radio (*en technologie LTE – Long Term Evolution –*) capables d'offrir aux habitants des services d'accès fixe à internet proches du très haut débit. Enfin, afin de faciliter et accélérer le déploiement de ces réseaux, les services de l'Arcep échangent régulièrement avec les opérateurs mais aussi les représentants des collectivités sur les différents aspects réglementaires, notamment relatifs à la mobilisation de génie civil et aux coordinations de travaux des réseaux dits « secs » (électricité, télécoms, éclairage public, vidéosurveillance) pour le déploiement de la fibre optique. En plus de sa participation aux comités de suivi mis en place par la préfecture de Guadeloupe, l'Arcep suit avec attention, en lien avec les autres services de l'État, les projets de déploiement de réseaux FttH sur les îles, afin de favoriser des déploiements à la fois rapides, cohérents et complets.

1. Décision n° 2017 1512 en date du 21 décembre 2017 et décisions n° 2018-0252 et n° 2018-0523 en date du 22 février 2018.